

U N I V E R S I T E D E M O N C T O N

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Réunion du 27 juin 1975

Etaients présents: Père Clément Cormier
Me Alfred Landry
M. Jean Cadieux
M. Médard Collette
M. Marcel Sormany
M. Docithée Mallet
Me Emery Brison
M. Jean-Claude LeBlanc
M. Laurier Thibault
Dr Claude Gaudreau
M. Yvon Ouellette
M. Camille Lang
M. Paul L. Bourque
M. George Urquhart
M. Louis-P. Bonneau
Mme Gilberte Jean
M. Jules Léger
M. Victor Ross
M. Pierre Cadieux
M. Alayn Noel
Père Roland-E. Soucie, observateur
M. Paul-Emile Benoit, observateur
Père Louis-Marcel Daigle

Absence motivée: M. Yvon Arseneault

1. OUVERTURE DE LA REUNION

Le président, Me Alfred Landry, constate la régularité de la convocation et déclare la réunion ouverte.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 19 AVRIL 1975

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Camille Lang que le procès-verbal de la réunion du 19 avril 1975 soit accepté.

Vote: Unanime

Adopté.

3. CORRESPONDANCE

Le Secrétaire général fit lecture d'une lettre provenant de Me Charles-Emery Brison, président des Anciens de l'Université de Moncton indiquant que le mandat de M. Patrice J. Blanchard a été renouvelé pour une autre année au Conseil des Gouverneurs.

- Lettre de M. L. Lanteigne, recteur du Collège de Bathurst indiquant que le mandat de M. Jean-Claude LeBlanc est prolongé d'un an comme membre du Conseil des Gouverneurs.

- Lettre de Soeur Irène Léger, recteur du Collège Jésus-Marie de Shippagan, nous informant que M. Docithé Mallet continuera d'être le représentant du Collège au Conseil des Gouverneurs.

- Lettre de M. Jean-François Cyr, président de l'Association des anciens et anciennes du Collège St-Louis-Maillet indiquant un renouvellement du mandat du Dr Laurier Thibault comme représentant au Conseil des Gouverneurs.

Il est proposé par Marcel Sormany et appuyé par Emery Brison que les 4 lettres indiquant les nominations de membres au Conseil des Gouverneurs soient reçues.

Adopté.

4. RAPPORT DU COMITE LEBEL

Monsieur Cadieux présente un bref historique du rapport du Comité LeBel.

Il est proposé par Jean Cadieux et appuyé par Emery Brison que les recommandations I, II, III, et IV, relativement au rapport LeBel, tel que présentées dans le procès-verbal du Comité exécutif du 17 & 18 juin soient acceptées.

Les recommandations du Comité exécutif sont:

I - ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

Attendu que l'enseignement technique et professionnel est reconnu par le rapport du Comité LeBel comme un des moyens les plus efficaces de favoriser le développement régional;

Attendu que le Comité LeBel a constaté que "New Brunswick Community College" ne répond pas aux exigences de la population francophone;

Attendu que les francophones n'ont aucun institut de technologie.

L'exécutif du Conseil des Gouverneurs de l'Université de Moncton est d'accord avec le Comité LeBel lorsqu'il demande la création de l'Institut technologie de Bathurst, et supporte le principe de la création d'une commission francophone de l'enseignement supérieur non universitaire parallèle au "New Brunswick Community College".

Vote secret: Unanime

Adopté.

II - STRUCTURE ET NOM

Attendu que le rôle d'une université est d'assurer un enseignement de haut calibre;

Attendu que l'Université de Moncton a déjà fait ses preuves comme institution d'enseignement universitaire francophone;

Attendu que les changements de structure proposés par le rapport LeBel risquent de freiner le développement de l'Université de Moncton;

Attendu que les changements proposés ne sont pas de nature à améliorer la qualité de l'enseignement et de la recherche.

Il est résolu de s'opposer catégoriquement au changement de structure tel que proposé et au changement de nom.

Vote secret: Pour: 12

Contre: 7

Adopté
Vote divisé.

III - MODES D'OPERATION

Attendu que l'on ne peut modifier la charte actuelle de l'Université de Moncton sans risquer des interventions nuisibles;

Attendu que l'Université de Moncton a déjà établi sa réputation autant par la qualité de son enseignement que par la valeur de son corps professoral;

4. RAPPORT DU COMITE LEBEL (suite)

III - MODES D'OPERATION (suite)

Attendu que les relations entre les Collèges et l'Université se sont améliorées constamment au cours des dernières années;

Attendu que l'Université reconnaît la nécessité de maintenir et de développer des institutions d'éducation adéquates dans le Nord-est et le Nord-ouest de la province;

Attendu que le Collège Saint-Louis-Maillet aurait le droit de maintenir tous les cours déjà en existence chez lui;

Attendu que le Collège de Shippagan aurait le droit de donner les deux premières années des cours offerts à Moncton.

Il est résolu d'intégrer ces deux collèges dans l'Université de Moncton, à savoir:

- a) que l'Université de Moncton devienne propriétaire des bâtiments et édifices de ces deux campus;
- b) qu'un seul budget intégré soit présenté à la Commission de l'enseignement supérieur;
- c) que le personnel de ces institutions fasse désormais partie du personnel de l'Université de Moncton;
- d) que des liaisons fortes et régulières soient établies entre ces institutions et l'Université;
- e) qu'un comité de cinq personnes, à savoir le Chancelier, le Président du Conseil des Gouverneurs, le Recteur de l'Université de Moncton, le Recteur du Collège Saint-Louis-Maillet et le Recteur du Collège de Ship-pagan, soit chargé d'établir les modalités de fonctionnement.

Vote secret: Pour: 11 Contre: 8 Adopté Vote divisé.

IV - AUTONOMIE DE L'UNIVERSITE

Attendu que les gouvernements reconnaissent le principe d'autonomie administrative des universités et que l'Université de Moncton tient à préserver ce principe d'autodétermination;

Il est résolu que tout comité d'implantation devrait être constitué et nommé par l'Université de Moncton en collaboration avec les collèges Saint-Louis-Maillet et Shippagan.

Vote secret: Pour: 13 Contre: 6 Adopté Vote divisé.

Il est proposé par le Dr Claude Gaudreau et appuyé par Jean-Claude LeBlanc que les communiqués de presse émis par le Conseil des Gouverneurs relativement au rapport LeBel contiennent les propositions et les votes, sans les considérants.

Vote: Pour: 5 Contre: 8 Abst.: 4 Non adopté.

8. CONGES

Avec ratification des procès-verbaux du Comité exécutif, le Conseil des Gouverneurs a accepté les congés suivants:

Un congé sans solde a été accordé à Madame Anne-Marie Robichaud pour l'an prochain afin de continuer le travail en vue du doctorat.

Un congé a été accordé à M. Normand Vautour pendant les 4 mois - mai à août, pour terminer sa maîtrise.

9. MODIFICATION AUX STATUTS

a) Nouvelle composition du Comité des programmes

Une nouvelle composition du Comité des programmes a été présentée par le Sénat académique et déposée comme avis de motion à la réunion du Conseil des Gouverneurs le 19 avril 1975.

Le nouvel article doit se lire:

Que le Comité des programmes soit composé des personnes suivantes:

- 1.- Le Vice-recteur à l'enseignement ou son délégué, à titre de président, ex officio.
- 2.- Un représentant de chaque Faculté ou Ecole.
- 3.- Un représentant de l'Extension de l'enseignement.
- 4.- Un représentant des étudiants au niveau du 2e cycle.
- 5.- Un représentant des Collèges affiliés.

Ces personnes sont nommées par le Sénat académique après recommandation des Facultés ou Ecoles, des Collèges affiliés, de l'Extension de l'enseignement et de la Fédération des étudiants de l'Université de Moncton.

Il est proposé par Jean Cadieux et appuyé par Alayn Noel que la nouvelle composition du Comité des programmes soit acceptée.

Vote: Pour 15

Abst.: 1

Adopté.

b) Règlement concernant le bon fonctionnement

Un texte corrigé est soumis pour approbation relativement au règlement concernant le bon fonctionnement.

Le nouvel article 85 doit se lire comme suit:

Attendu que, les propriétés de l'Université de Moncton ont été acquises et érigées pour des fins académiques, plus particulièrement l'enseignement et la recherche;

Attendu que, par une loi spéciale de l'Assemblée Législative du Nouveau-Brunswick, le Conseil des Gouverneurs de l'Université de Moncton a été désigné comme le fiduciaire de ces propriétés et qu'il est chargé de veiller à la réalisation des fins académiques de l'Université;

9. MODIFICATION AUX STATUTS (suite)

b) Règlement concernant le bon fonctionnement (suite)

Il est donc résolu que pour assurer ces fins académiques, pour protéger les propriétés de l'Université et pour remplir son rôle de fiduciaire, le Conseil des Gouverneurs considère comme une violation grave des règlements de l'Université les actes suivants dont les responsables sont passibles de suspension ou d'expulsion, en plus d'encourir les sanctions prévues par la loi civile et le Code criminel:

1. L'Utilisation ou l'occupation non autorisées des propriétés ou d'une partie des propriétés de l'Université.
2. L'empêchement non autorisé, par un individu ou groupe d'individus, et imposé à toute personne d'accéder aux propriétés de l'Université, de s'y déplacer ou d'y transporter du matériel.
3. L'Interruption de toute activité, service ou événement sur les propriétés de l'Université, par tout individu, ou groupe d'individus, non autorisés à le faire.
4. La violence ou menace de violence à l'endroit de toute personne.
5. Le dommage aux propriétés ou à une partie des propriétés de l'Université ou destruction de ces propriétés.

Il est proposé par Paul Bourque et appuyé par Marcel Sormany que le nouvel article tel que modifié soit accepté.

Vote: Pour 15

Abst.: 1

Adopté.

10. CAS ISLAM

Selon l'article 73 des statuts de l'Université, en cas de résiliation d'un contrat pour cause, "l'inculpé a le droit de plaider sa cause devant le Conseil des Gouverneurs avec un aviseur de son choix. La décision finale est déterminée par un vote secret des membres du Conseil des Gouverneurs".

Monsieur Islam est donc venu devant le Conseil des Gouverneurs afin de plaider sa cause.

Il est proposé par le Dr Claude Gaudreau et appuyé par Paul Bourque que le contrat de Monsieur Firozul Islam soit résilié en date du 30 juin 1975.

Vote secret: Pour: 11

Contre: 2

Abst.: 2

Adopté.

11. BUDGET

Monsieur Médard Collette, vice-recteur à l'administration soumet le budget 1975-76.

Il est proposé par Jean-Claude LeBlanc et appuyé par Victor Ross que le budget 1975-76 soit accepté tel que proposé et on recommande qu'à la présentation du prochain budget l'on donne le nombre d'étudiants par cours/crédits/professeurs.

Vote: Unanime

Adopté.

12. AUTRES

a) Absences non motivées répétées - membres

Il est proposé par Gilberte Jean et appuyé par Jean-Claude LeBlanc que le Conseil des Gouverneurs mandate le Recteur d'établir une procédure dans le cas des membres dudit Conseil dont les absences non motivées s

Vote: Unanime

Adopté.

b) Nominations

Il est proposé par Jean Cadieux et appuyé par Victor Ross que M. Michel Massiera soit nommé vice-doyen à la Faculté des sciences.

Vote: Unanime

Adopté.

c) Comité de sélection - vice-recteur à l'enseignement

Il est proposé par Jean Cadieux et appuyé par Louis-P. Bonneau que le Conseil des Gouverneurs délègue au Comité exécutif, élargi des 2 recteurs des collèges affiliés, le pouvoir de nommer le Vice-recteur à l'enseignement.

Vote: Unanime

Adopté.

13. AJOURNEMENT

Il est proposé par Marcel Sormany et appuyé par Louis-P. Bonneau que la réunion soit ajournée.

Vote: Unanime

Adopté.

(Signé) Me Alfred Landry,
président

(Signé) Louis-Marcel Daigle,
secrétaire